

**Sujet :** Bérenger Henri demande : Etude impact coffre d'amarrage Sanary

**Date :** Fri, 9 Aug 2019 11:56:10 +0200

**De :** Henri Bérenger

Enquete publique environnementale

Etude d'impact Sanary , projet d'implantation d'un coffre d'amarrage .

Observations .

La ville de Sanary connait une fréquentation touristique croissante qui est la cause de phénomènes de saturation de plus en plus fréquents :

embouteillages

difficultés de stationnement

contraintes de circulation

Pollutions atmosphériques , sonores , de l'eau de mer ....

Dans ce contexte , le port et le littoral de Sanary n'échappent pas à ces phénomènes .

L'occupation du port a été densifiée, les chenaux et aires d'évitage sont de plus en plus encombrés .

Les activités nautiques touristiques se sont fortement développées :

promenades en mer (Croix du Sud)

Liaison maritime saisonnière Sanary/Les Embiez

Locations de bateaux de plaisance

Activités diverses : zodiac rapide pour l'observation de cétacés ,, snorkelling, Sanary explorer , Voilier Cigno Nero, parachute ascensionnel , clubs de voile et de plongée .

Activité de Jetski

Reprise des joutes dans le bassin principal du port , devant la mairie

L'activité de pêche professionnelle , dans ce contexte se maintient tant bien que mal : raréfaction de la ressource , fréquentation de plaisance limitant l'activité des petits métiers en saison estivale ...

A cela s'ajoute une croissance de la taille des bateaux de plaisance et de la proportion d'unités importantes à moteur , favorisée par la politique des »garanties d'usage « qui attire une clientèle de plus en plus fortunée, qui , seule peut payer les tarifs pratiqués , au détriment d'une plaisance locale plus modeste mais plus respectueuse des lieux .

Cet accroissement de la taille des bateaux fortement motorisés ne manquera pas d'avoir des conséquences sur la qualité des eaux de la baie , sur l'agitation provoquée par la vitesse parfois excessive de ces unités .

Ceci tend à contredire la volonté affichée de « développement durable ».

Aussi , la présence intermittente des navires de croisière d'une

longueur pouvant atteindre 225 ml et d'une capacité de quelques centaines de passagers , ne pourra qu'aggraver le risque de saturation et de perte de qualité de l'environnement , du site exceptionnel qu'est la baie de Sanary .

Depuis une dizaine d'années , ces navires viennent mouiller dans la baie , occasionnant , cela est particulièrement bien relaté dans le dossier d'enquête, des désordres importants sur les fonds marins .

On pourrait s'étonner qu'une telle activité ne soit pas recherchée en responsabilité pour détérioration du milieu marin .

Au contraire , la collectivité décide de favoriser le maintien et le développement (limité à 40 escales par an ) de cette activité en supportant le coût des mesures compensatoires , constituées principalement par la mise en place d'un coffre d'amarrage , impactant le fond de la mer au milieu de la baie de Sanary à environ 800m du port . Ce dispositif , constitué d'un bloc de « béton écologique » de 175 tonnes reposera sur un lit de ballast d'une surface d'environ 400 m<sup>2</sup>.

Le coût de cet investissement s'élève à environ 450000 € ht auquel il conviendrait d'ajouter les frais d'études et de procédures .

On nous annonce pour le fonctionnement environ 30 à 50000 € (entretien contrôle de l'impact , redevance d'occupation temporaire ... )

En ce qui concerne la redevance , on n'en connaît pas le montant qui sera fixé et perçu par les services de l'Etat pour un navire de taille maximum de 225 ml .

A ces frais il conviendrait d'ajouter le coût d'aménagement de l'estacade pour l'accueil des tenders des paquebots dans le port .

On peut observer que ces coûts ( investissement et fonctionnement ) , ont pour justification , le développement d'une activité économique , probablement lucrative pour les opérateurs ( armements, intermédiaires et courtiers , services de sécurité .. ) sont totalement pris en charge par la collectivité espérant des retombées sur l'économie locale , retombées dont le chiffre est loin d'être facile .

Procédant d'une politique touristique d'attractivité de la Ville , on peut s'étonner que la commune impute l'ensemble de ces dépenses sur le budget du service public portuaire , qui n'en tire aucune recette et qui en supporte les inconvénients directs et indirects , puisque aucune taxation du service rendu au navire n'est prévue ni appliquée .Ce qui sur un autre plan pourrait constituer une forme d' « avantage injustifié » au profit d'une entité utilisatrice du service .

En outre les usagers du port subissent la cherté des tarifs portuaires , la saturation occasionnelle des installations portuaires , l'impact sur l'environnement et les contraintes liées au rayon d'évitement des navires dans la baie et aux allées et venues des tenders dans les chenaux du port .

Que l'étude d'impact , au demeurant , très documentée et à n'en pas douter , réalisée par des professionnels sérieux , affiche des conclusions rassurantes en termes d'impact du projet , n'empêche pas de craindre que l'on ait sous estimé l'effet des rejets des effluents toxiques dans l'atmosphère , effluents dont on entend souvent parler (combustibles des navires ) et pour lesquels les réglementations correctives n'entreront pas en vigueur dans un avenir proche .

Pour ce qui est de l'immersion de béton écologique , avec des dispositifs favorisant la fixation de la flore et de la faune sous marine ,

'un débat existe exprimant parfois des doutes sur l'efficacité d'un tel dispositif .

Enfin , face à un tel investissement , il ne faut pas négliger la volatilité de l'activité des croisières , dont les opérateurs peuvent décider , sans aucune contrepartie , de ne pas renouveler leurs escales , pour des raisons d'ordre économiques , d'opportunité , ou de conjoncture .

On peut aussi se poser la question de la certitude que les navires assureront eux-mêmes la prise de coffre , qui, dans la plupart des sites ou ce service est rendu , fait l'objet d'un service de lamanage dont le coût n'est pas négligeable .

Ces observations motivent mon avis défavorable sur ce projet , tout en respectant la légitimité de la collectivité de le porter .

Henri Bérenger né à Sanary en 1946 , issu d'une famille de pêcheurs .

----

Profil : particulier

Nom : Bérenger

Prénom : Henri